



COMITÉ DE PARENTS

Compte rendu de la rencontre du Comité de parents de la Commission scolaire des Draveurs, tenue le 15 avril 2019, à 19 h, au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau à la salle Rolland-Bérubé sous la présidence de Catherine Martel.

Sont présents :

Françoise Lessard, Kathleen Leblanc, Dominique Parisien, Dominic Morin, Steeves Proteau, Chantal Lalonde, Anne Landry, Marie-France Joannis, Stéphanie Powers, Mireille Savard, Christine Sarrazin, Catherine Martel, Amélie Groulx-Dumont, Céline Réhel, Karine Ann Ciura, Caroline Proulx, Marie-Claude Ouellet, Sébastien Geoffroy, Sylvain Boivin, Nathan Nash, Anne-Marie Loiselle, Michèle Fournier, Annick Tremblay, Annie Goudreau, Romain Vanhooren.

Sont également présents :

Julie Legault, Directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Draveurs;
Denis St-Onge, Directeur des ressources humaines de la Commission scolaire des Draveurs;
Christian Laforest, Secrétaire général de la Commission scolaire des Draveurs;
Guy Bélair, Directeur des ressources informatiques, clientèle et transport de la Commission scolaire des Draveurs;

Les écoles non représentées sont :

Carle, de l'Odyssee, de la Montée, des Belles-Rives, des Cépages, du Cheval-Blanc, du Nouveau-Monde, Massé

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

La Vice-présidente souhaite la bienvenue aux membres, fournit quelques détails administratifs, constate qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19h01.

2. Adoption du projet de l'ordre du jour

Madame Catherine Martel informe l'assemblée que l'ordre des points 6, 7 et 8 sera légèrement modifié afin d'accommoder les représentants de la commission scolaire qui les présentes.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Steeves Proteau et APPUYÉ par Madame Chantal Lalonde d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du compte rendu du 18 mars 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Steeves Proteau et APPUYÉ par Madame Marie-France Joannis d'adopter le compte rendu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au compte rendu

- Madame Catherine Martel fait un retour quant aux photos scolaires, à savoir si le contrat de celles-ci doit être approuvé par le conseil d'établissement. Réponse : l'approbation par le CÉ est une bonne pratique mais n'est pas obligatoire. Toutefois, si la compagnie offre des ristournes à l'école, le contrat doit être soumis au CÉ pour approbation.
- Madame Martel fait également un rappel aux parents participant au colloque afin qu'ils complètent leurs inscriptions;
- Concernant l'incident isolé survenu à l'École des Cépages dont il a été question à la réunion du 18 mars dernier, le tout aura été référé à l'école afin d'être géré.

5. Mot de la direction adjointe de la CSD

- Madame Julie Legault mentionne l'augmentation du taux de diplomation et de qualification à la CSD, soulignant une augmentation de 3.4%;
- En réponse à une question au sujet des cours de sexualité, à savoir si le personnel était prêt et si les cours avaient commencé, Madame Legault nous informe que tous les professeurs ont été formés mais que l'enseignement des cours étant sur une base volontaire, les échéanciers sont variables, certains professeurs étant moins à l'aise de donner la formation aux enfants. Dans ces cas particuliers, il est possible au personnel enseignant d'aller chercher des ressources externes pour donner les formations aux jeunes.

6. Dépôt : Politique 55-52-01 Usage de l'alcool, des drogues et des médicaments en milieu de travail

- Monsieur Denis St-Onge, directeur des ressources humaines à la Commission scolaire des Draveurs, nous fait la présentation de la nouvelle politique 55-52-01 concernant l'usage d'alcool, de drogue et de médicament. Cette politique vise les employés et bénévoles de la CSD et a été rédigée sous la supervision d'avocats.
- Questions :
 - Madame Mireille Savard se questionne à savoir si le terme « bénévole » inclus toutes les personnes travaillant dans tous les établissements, incluant les écoles – la réponse est Oui.
 - Monsieur Nathan Nash aimerait connaître la nature des « mesures appropriées » dont il est fait mention en cas d'infraction. Monsieur St-Onge souligne qu'il est difficile de les inscrire dans une politique, que ces mesures sont en fonction de la situation mais qu'elles peuvent être de l'ordre de recommandation à consulter un médecin, de rencontre individuelle, etc.

- Monsieur Romain Vanhooren veut savoir si cette politique s'applique également aux adultes accompagnant des jeunes en sortie, lors d'un voyage scolaire, par exemple, où un adulte serait surpris en train de prendre un verre sur une terrasse alors qu'il accompagne des étudiants. Monsieur St-Onge informe que oui, la politique est applicable dans tous les cas et toutes les situations où un adulte est « en devoir ».
 - Madame Caroline Proulx demande si des options sont offertes pour des divulgations anonymes. La réponse est « non » puisque dans ce genre de situation, des témoins et des déclarations écrites sont nécessaires pour pouvoir agir de façon adéquate et/ou dans le cadre de grief ou de processus à la Cour.
- Un retour de commentaires est requis pour le 29 avril 2019, par écrit, à l'attention de Mesdames Valérie Dionne et Catherine Martel.

7. Dépôt : Politique 50-40-01 Pour une école ouverte sur une identité de genres

- Monsieur Christian Laforest, secrétaire général à la Commission scolaire des Draveurs, nous fait la présentation de la nouvelle politique 50-40-01 concernant les situations de jeunes transgenre et autres variations de genre.
 - Questions :
 - Madame Dominique Parisien veut savoir si des mesures sont prévues en ce qui concerne l'usage des salles de bains et vestiaires d'éducation physique. Monsieur Laforest souligne que des adaptations sont toujours possibles en utilisant les toilettes du personnel, par exemple, mais que la politique prévoit que le jeune pourra utiliser les installations dans lesquelles il se sent le plus confortable sans tenir compte de son identité sexuelle à la naissance.
 - Monsieur Nathan Nash aimerait connaître le processus de « déclaration de genre ». Réponse : Tout part de l'auto-identification, validé par des rapports (verbaux ou écrit) de la part de l'entourage du jeune, que ce soit du personnel de l'école, des spécialistes ou les parents.
 - Monsieur Romain Vanhooren veut savoir si des formations sont prévues pour aider le personnel scolaire à gérer ces cas particuliers. La réponse est que des formations ne sont pas prévues, mais de l'information est disponible par divers organismes externes à cet effet. De plus, l'objectif de la CSD est de pouvoir fournir un guide aux directions afin de sensibiliser l'utilisation de documents non genrés.
- Un retour de commentaires est requis pour le 29 avril 2019, par écrit, à l'attention de Mesdames Valérie Dionne et Catherine Martel.

8. Dépôt : Politique 52-01-01 Transport scolaire

- Monsieur Guy Bélair, directeur des ressources informatique, clientèle et transport, nous fait la présentation de la politique 52-01-01 concernant les modifications apportées à la politique sur le transport scolaire, qui n'avait pas été révisée depuis 2010.
- Questions :
 - Madame Annie Goudreau demande à ce que cette politique soit également mise en consultation auprès du comité EHDAA, ce qui est accepté par Monsieur Bélair.
 - Monsieur Dominic Morin se questionne à savoir si les modifications notamment au sujet de l'utilisation des chemins privés aura un impact sur les parcours déjà existant ou seulement sur les nouveaux parcours. Monsieur Bélair lui répond que les parcours déjà existant ne seront pas affectés puisque des ententes existent déjà au sujet de l'entretien.
 - Madame Dominique Parisien demande si quelque chose existe concernant les distances maximales pouvant être parcourus par un élève en autobus (Monsieur Sébastien Geoffroy questionne également au sujet de la durée des trajets en autobus). La réponse est non, rien n'existe à cet effet mais un effort particulier est mis afin de limiter la durée des trajets et la distance parcourue par un enfant en autobus.
 - Monsieur Nathan Nash se questionne quant à l'utilisation de caméras extérieures sur les autobus. Monsieur Bélair nous informe qu'un projet pilote a eu lieu à la CSPO mais qu'aucun résultat n'est encore disponible à ce sujet.
- Un retour de commentaires est requis pour le 29 avril 2019, par écrit, à l'attention de Mesdames Valérie Dionne et Catherine Martel.

9. Mot de la présidence

- Mme Catherine Martel n'a rien à ajouter.

10. Rapport des parents-commissaires

- Madame Annick Tremblay informe le comité au sujet des différents points qui auront été discutés par les commissaires lors de la dernière réunion et dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, elle remercie les parents pour leur implication bénévole dans les différentes instances scolaires.
- L'envoi des chèques de remboursement de frais chargés aux parents est commencé, toutefois, la CSD est au 63^{ième} rang sur 68, il est possible que ces chèques arrivent dans plusieurs mois (le délai maximal est de 5 mois).
- En ce qui concerne la politique d'admission et inscription des élèves, il est confirmé que toutes demandes de dérogations (changement volontaire) concernant les élèves affectés par le redécoupage de territoire et qui désirent demeurer à leur ancienne école sera traitée et répondue avant au maximum le 15 juin de chaque année.

- Des demandes d'agrandissement pour accueillir les maternelles 4 ans et de nouvelle école ont été faites, nous attendons les réponses.
- Beaucoup de contrats de rénovations ont été octroyés suite à l'augmentation substantielle des budgets alloués par le gouvernement.
- La politique d'embauche des cadres a été revue afin de pallier la pénurie dans ce domaine.
- Le conseil des commissaires a voté une résolution concernant la gouvernance scolaire, en faveur d'une gouvernance de proximité régionale et locale. Les commissaires parents ont également voté pour la résolution, à l'exception de M Vanhooren qui s'est abstenu.

11. Rapport des comités

13.1 EHDAA

- Aucune rencontre n'a eu lieu
- Lors du Conseil Général de la Fédération des comités de parents du Québec, Mme Powers a été élue à l'un des deux postes de délégué provincial du forum EHDAA. Elle siègera donc également lors des prochains CG à titre de représentante provinciale EHDAA.

13.2 Transport

- Une rencontre a eu lieu le 8 avril 2019
- Concernant la prise en charge des élèves du préscolaire pour les intégrer aux autobus réguliers, question qui avait été soulevée l'an dernier, une nouvelle demande a été effectuée cette année, mais la réponse demeure la même, soit que les contrats de transports en cours ne peuvent être modifiés, la prochaine modification possible sera en 2022.
- Afin de se conformer à la nouvelle loi concernant les sièges d'appoints, les berlines seront équipées et conformes.
- 2 projets pilotes à la CSPO devaient avoir lieu, une concernant les ceintures de sécurité dans les autobus (elle n'est pas encore débutée) et l'autre concernant la présence de caméra à l'extérieur des autobus (nous n'avons pas eu de nouvelles à ce sujet).
- La prochaine rencontre aura lieu le 6 mai.

13.3 Fédération des comités de parents du Québec

- Madame Annie Goudreau fait un compte rendu du CG ayant eu lieu le 12 avril 2019.
- La FCPQ a participé aux commissions parlementaires pour le projet de loi 12 (frais de scolarité) et a eu 6 « victoires », notamment en ce qui a trait à la gratuité des frais administratifs (incluant pour les projets particuliers) et au matériel informatique (incluant les logiciels)
- Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, est venu parler aux parents, notamment au sujet de la gouvernance scolaire et des maternelles 4 ans.
- Au sujet de la gouvernance scolaire, Monsieur Roberge aura insisté sur une plus grande présence des parents dans la gouvernance, sur l'abolition du système « politique » et le rapprochement avec un Conseil d'Administration dont la composition pourrait être similaire à celle d'un conseil

d'établissement. Les membres du conseil d'administration seraient désignés par les personnes du milieu, parmi les parents qui s'impliquent déjà dans le système, entre autres choses. Des consultations massives à l'échelle provinciale seront tenues avant l'adoption de quoi que ce soit afin de s'assurer que le fonctionnement est viable et convenable.

- Au sujet des maternelles 4 ans, l'objectif est de les rendre accessibles à tous si c'est le choix des parents et non pas obligatoire.
- Monsieur Roberge nous aura également parlé des investissements massifs dans les infrastructures, de l'embauche de plus de 600 nouveaux professionnels à la grandeur du réseau ainsi que de la mesure « agir tôt », en collaboration avec le Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille, visant à aider le dépistage précoce dans les milieux de garde.
- Également lors du CG, l'équipe du Lab-école est venue faire une présentation plus détaillée du programme et du résultat des recherches et des travaux.

12. Écho des conseils d'établissement

- Monsieur Romain Vanhooren, école de l'Escalade : mentionne l'organisme Enviro-éduc-action qui offrira 2 événements gratuits pour les OPP afin de les aider dans l'organisation d'événements écoresponsables.
- Madame Mireille Savard, école du Vallon : l'inscription pour la vente de panier bio d'Équiterre est commencée.

13. Points divers:

- Aucun

14. Date de la prochaine rencontre :

La prochaine rencontre du Comité de parents aura lieu le 13 mai 2019 à 19 h à la salle Rolland-Bérubé du centre administratif de la Commission scolaire des Draveurs.

15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Madame Annick Tremblay et
APPUYÉ par Madame Marie-Claude Ouellet que la séance soit levée à 20h58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Catherine Martel
Vice-présidente

Annie Goudreau
Secrétaire